

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02 juillet 2012 portant création du Diplôme Universitaire FORMATION A L'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT modifié par les arrêtés du 10 juillet 2017, du 02 juillet 2019, du 07 juillet 2020 et du 08 juillet 2021,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire FORMATION A L'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur PEREIRA PAULO Lennize (Professeur associé à l'Université des patients SU) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Madame Maryline REBILLON (Professeure associée Sorbonne Université)

Madame Laure POASEVARA (Ingénieure en Sciences de l'Education - Patiente experte enseignante partenaire)

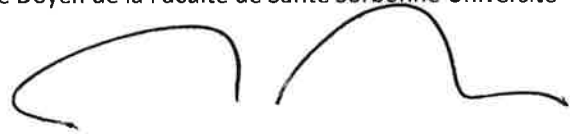
Madame Eléonore PIOT (Patiente experte)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 03 avril 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU